

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 09 MARS 2021 A 20H30**

Le Conseil Municipal de la Commune de SERVAVILLE-SALMONVILLE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire exceptionnellement à la salle polyvalente afin de respecter les mesures de distanciation suite à la crise sanitaire du COVID-19

ETAIENT PRESENTS : Jean-Paul DUPRESSOIR, Julien GLUCK, Lucette SEVESTRE, Pierre DESOMBE, Eric MASSET, Isabelle DURAND, Sabrina COURTY, Stéphanie DESANNAUX

EXCUSÉ(ES) : Fabienne BERNSTEIN, Alban MAUGER, Benoit DELABOS, Madeleine VAN DEN BOSSCHE, Gabriel VERHAEGHE,

ABSENTS : Jean-Luc GARIN, Stéphanie ENOU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Stéphanie DESANNAUX

Avant le début du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande à chacun de respecter une minute de silence en mémoire de Claude JOUBERT, ancien Maire de SERVAVILLE, dont le décès est survenu le samedi 6 mars 2021. Il informe que les obsèques de Monsieur JOUBERT seront célébrées le lundi 15 mars 2021, à 10h30 à l'église de SERVAVILLE.

I- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 09 FÉVRIER 2021 :

Accord à l'unanimité des membres présents.

II- COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS :

1) Associations - réunion du 12 février 2021 (compte-rendu disponible au secrétariat)

Bilan annuel 2019/2020 Associations,

Projections 2021 des actions (selon consignes sanitaires)

Présentation de la nouvelle procédure de réservation de salles. Sur le site de la commune, remplir le formulaire, l'imprimer et venir en mairie sur les horaires habituels des permanences, pour confirmer la réservation avec paiement des arrhes. Pour réservation de la vaisselle et le retrait des clefs, procédure habituelle à la salle avec Madame MONNIER.

Chaque association doit maintenant demander une subvention et argumenter sa demande. Monsieur le Maire sollicite chacun afin de réfléchir à la mise en place d'une nouvelle procédure pour l'octroi des subventions, proposition de changer le mode d'attribution de celles-ci, ne plus attribuer un montant fixe mais selon les actions engagées et proposées. Ce nouveau mode d'attribution sera mis en place pour le BP 2022.

2) Communauté de Communes - 25 février 2021 (compte-rendu disponible au secrétariat)

- Budget

- Balayeuse

- Enrobé à chaud pour une commune – calcul individualisé pour cette commune car coût plus élevé.

Pour Servaville, la rue du moulin qui a une distance de 2km80, sera refaite avec un enrobé à chaud à la charge de la communauté de communes pour un montant de 24 000 €. Demande de subvention faite à ce jour. Un reste à charge pour la commune de Servaville à hauteur de 6 000 €, cette dépense serait à inscrire pour le BP 2022 et non plus sur celui de 2021. Se référer aux informations diverses.

III- ACHAT VÉHICULE POUR LA COMMUNE :

Suite à la pré-visite effectuée au garage AD de Darnétal, le contrôle technique sera refusé. L'état général du camion est en mauvais état et les frais à engager seraient trop importants.

Pour remplacer ce véhicule, Monsieur le Maire propose plusieurs devis selon les types de véhicule : camion benne, camionnette, remorque chacun 3 devis.

- Pour détail des prix - cf propositions tableau comparatif
- Question : quelle utilité souhaitons-nous pour ce véhicule ?

A-t-on besoin d'un camion ?

- Le camion roule très souvent à vide, et a une consommation de carburant importante.

Proposition d'acheter une camionnette avec remorque benne.

Avantage : coût à l'achat moindre, utilisation plus variée pour des déplacements

- Une demande de subvention auprès du Département va être réalisée. Possibilité d'atteindre une aide jusqu'à 25% du montant HT de l'achat du véhicule.

Après échanges, les membres présents du Conseil Municipal décident d'investir dans un petit véhicule (Fourgon Citroën Berlingo – Gervais / Préaux) avec une remorque (Ets Saint Etienne Boos Lider 39560), plus adapté pour l'utilisation faite par les employés communaux.

Un emprunt sera réalisé car la location avec option d'achat reste plus élevée. Monsieur le Maire va prendre attache auprès du crédit agricole pour obtenir le meilleur taux proposé sur le marché à ce jour.

Après le vote du budget en avril et la mise en route du crédit, le véhicule sera à retirer au Garage. Un flocage sera réalisé sur le véhicule aux couleurs de la commune.

IV- DÉLIBÉRATIONS :

1) Délibération n°13 - acquisition d'un nouveau véhicule et d'une remorque :

Monsieur le Maire informe que le véhicule de la commune (camionnette benne) acheté en mars 2004 présente des réparations très importantes.

Il propose au Conseil Municipal de le faire remplacer et informe qu'il a demandé différents devis. Après présentation des devis reçus, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches pour l'acquisition d'un nouveau véhicule Berlingo Citroën ainsi que d'une remorque Lider ;
- de solliciter l'aide financière du Département pour une subvention et de signer tous les documents nécessaires à la constitution du dossier.
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter un prêt, auprès du Crédit Agricole ou de faire une location avec option d'achat chez le concessionnaire qui sera retenu.
- Cette dépense sera inscrite au budget 2021.

2) Délibération n°14 - éclairage public – annule et remplace la délibération du 09/02/2021.

Le Maire propose au Conseil Municipal le projet de plan de financement de l'investissement pour les travaux d'éclairage public (LED) réf. M.1526 – M.3042 – M.3356 d'un montant de :

Montant HT : **25.437,98 € HT**

Montant FCTVA : **22.212,58 € HT**

TOTAL : **47.650,56 € HT**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du M Maire et après échange de vues :

- Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté.
- Détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet.

Mode de financement proposé :

Emprunt moyen long terme **25.437,98 €**

Préfinancement du FCTVA **22.212,58 €**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les offres de financement reçues.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de M. Maire et après avoir délibéré :

➤ **Décide** de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine les emprunts nécessaires correspondant au plan de financement sus décrit, soit :

Financements « moyen / long terme », montant total du financement : 47.650,56 € répartis suivant modalités ci-dessous :

| | |
|--|-----------------------------|
| Montant de l'emprunt éclairages LED | 25.437,98 € |
| Taux fixe : | 0.30% |
| Durée du crédit | 7 ans |
| Modalités de remboursement | Annuel |
| Type d'échéance : | échéances constantes |

Les conditions de taux proposées ont une date de validité jusqu'au **31/03/2021**.

Au-delà de cette date, le taux du contrat sera celui en vigueur à la date de réception de l'acceptation de l'offre par la Caisse Régionale du Crédit Agricole.

➤ **Décide** de recourir à un financement court terme pour le préfinancement du **FCTVA**:

| | |
|--|--------------------|
| Montant de l'emprunt F.C.T.V.A. | 22.212,58 € |
| Taux fixe : | 0.30% |
| Durée du crédit | 2 ans |
| Périodicité des intérêts | Annuel |
| avec paiement du capital in fine. | |

Le taux précisé ci-dessus a une date de validité fixée pour un déblocage au plus tard au **31/03/2021**.

Ce taux sera revu en fonction des conditions en vigueur si le prêt ne peut être mis en place pour cette date.

➤ **Prend l'engagement** au nom de la Collectivité :

- d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés.
- de rembourser l'emprunt à court terme dès récupération du FCTVA ou au plus tard à la date d'échéance prévue initialement au contrat.

Confère en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur Maire de la commune de Servaville-Salmonville pour la réalisation de ce(s) concours, la signature du (des) contrat(s) à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

V- P.L.U.I. : (réunion du comité de pilotage du lundi 1^{er} mars 2021)

Le PLUI sera mis au vote pour approbation en Conseil Communautaire le 12 avril 2021 et applicable après publication dans les journaux fin mai 2021.

Résultats individuels sur Géoportail de l'Urbanisme.

Lors de l'enquête publique :

- 137 contributions reçues – 55 avis favorables des communes et de la communauté de communes – 7 avis favorables des communes mais défavorable de la part de la communauté de communes – 77 avis défavorables des communes et de la communauté de communes.

- Pour Servaville – terrain METAIS : Avis initial de la Préfecture négatif mais après concertation, avis favorable obtenu avec la suppression de la moitié de la parcelle et une nouvelle OAP.

VI- URBANISME :

4 permis de construire sont présentés pour avis.

- Monsieur ROYER – permis de construire d'un pavillon suite à un sinistre
- Déclaration préalable relais 31 – ravalement façade Sud et Est, remplacement de 2 fenêtres par 2 portes automatiques, suppression auvent existant par 2 petits auvents en bois + ardoise au dessus des portes automatiques et suppression des enseignes en façade Sud.

- Monsieur CREVET Batiste : permis de construire d'une maison à ossature bois – ex terrain Mme DUVAL
- Monsieur GLUCK – déclaration préalable Carport

Tous ont reçu un avis positif des membres du Conseil Municipal présents.

VII- INFORMATIONS DIVERSES :

1) Rue du moulin :

Monsieur LEROY, technicien à la communauté de communes a pris contact avec Monsieur le Maire pour devis du dos d'âne (4.500€). Une demande de subvention va être constituée. Monsieur le Maire propose d'installer un stop au bout de la rue du moulin. Madame DURAND n'est pas favorable pour l'installation d'un stop qui apporterait plus de nuisances sonores. Il est décidé d'attendre pour la réalisation du dos d'âne. Monsieur le Maire demandera à la société RAMERY, un devis pour des travaux à réaliser rue des Rougemonts, à la sortie du village. Ces travaux seront portés sur le BP 2022.

Monsieur LEROY a également expliqué le déroulement des travaux et l'appel de fonds pour la commune (6.000€) sera à verser uniquement en 2022 malgré la réalisation des travaux sur le 2nd semestre 2021. La somme sera cependant inscrite au BP pour anticipation.

2) Logéo Seine :

Mise en vente des 6 logements sociaux situés à Servaville – Logements proposés BRS, prioritairement locataires actuels puis autre locataire du parc. Si les locataires actuels ne souhaitent pas acheter leur logement, il est possible qu'ils restent locataires. Demande de Logéo Seine de diminuer la taxe foncière (voir abattement total) par la commune. Pour rappel, la commune a donné les terrains pour la construction des logements sociaux sur le territoire de la commune.

Monsieur le Maire n'est pas favorable pour l'abattement ainsi que les membres du Conseil Municipal présents. La taxe foncière reste une manne financière pour la commune.

3) Déchetterie et dépôts sauvages :

Réalisation du broyage en début de semaine dernière. Ouverture de la déchetterie à partir du lundi 15 mars 2021, de 16h à 18h et le mercredi de 16h à 18h. Nouvelle organisation sans employés communaux en test. Bilan réalisé pour le prochain Conseil Municipal.

Attention aux dépôts sauvages sur les chemins de randonnée. Plusieurs signalements ont été faits et constatés.

4) Repas des anciens :

Après la dernière réunion du CCAS, il va être proposé aux membres de la commission de mettre à disposition des plateaux repas « améliorés » pour les anciens. Le plateau contient déjà des assiettes (cout du plateau vide : 3€). Des devis sont en cours de réalisation et le choix définitif sera fait par les membres de la commission du CCAS. Il est proposé de distribuer ces plateaux repas le 15 mai 2021 à la salle polyvalente. Les membres de la commission CCAS sont réquisitionnés ainsi que les Conseillers Municipaux qui le souhaitent.

5) Téléphonie :

Bascule des abonnements internet d'orange de la salle polyvalente et de l'école maternelle vers offre pro et intégration des téléphones portables de Monsieur le Maire et des employés communaux. Un gain de 700 € annuel est attendu.

Installation de la nouvelle téléphonie et de l'abonnement internet à la Mairie d'ici fin mars. Le matériel est en location pendant 5 ans mais l'économie est attendue sur la consommation. Suppression de la ligne téléphonie de la ligne du haut de l'école (gain 65€ / 2 mois). Passage de 8 factures par mois à 3.

VIII- QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur MASSET demande quels sont les prix pour la Défense Incendie. Monsieur le Maire rappelle les tarifs donnés lors du Conseil Municipal de février. Pour rappel, 4.500€ pour un poteau. Et une citerne 33.894€ TTC. Les demandes de subventions (DECI) sont en cours. Pour 2022, les prochains travaux seraient rue du Moulin.

Madame DESANNAUX signale que le poteau « Stop » est couché rue des pommiers. Monsieur le Maire informe que l'employé communal a redressé ce poteau dans la matinée.

Isabelle DURAND demande comment se déroule l'installation de nouvelles boîtes aux lettres « la poste » dans les communes (pour la Hémaudière). Une demande va être adressée à la poste pour connaître la procédure à suivre.

Julien GLUCK informe que le nettoyage des bacs à verres par la société mandatée par la Communauté de communes sera réalisé cette semaine.

Le parking de la boulangerie est toujours en mauvais état. Le propriétaire ne veut pas faire de travaux. Il est envisagé une rencontre entre Monsieur le Maire et le propriétaire.

Prochaine réunion du SIAPA – Benoit et Gabriel représenteront Monsieur le Maire qui sera indisponible sur ce créneau.

Stéphanie DESANNAUX demande si la chasse à l'œuf sera organisée à Pâques. Monsieur le Maire précise que les conditions sanitaires ne pourront pas être respectées (pas plus de 6 enfants en groupe). Communiquer auprès des habitants via Panneau Pocket et le site de la commune.

- Conseil d'école vendredi 12 mars 2021.
- Commission Finances – 6 avril 2021, 18h00, en Mairie

Prochain Conseil Municipal le mardi 13 avril 2021, 20h30 à la salle polyvalente

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h15.